

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

**Séance du 11 décembre 2024**

**Séance du 11 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIAN, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE  
Madame Bérandère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND  
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT  
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE  
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON  
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND  
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON  
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

**Absents :** Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

**Secrétaire de séance :** Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

**Délibération n°119/141 – 12/2024**

**Objet de la délibération : Personnel Communal – Création et suppression d'emplois – Fixation du tableau des effectifs pour l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-12 ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.312-1 et L.332-14 ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial recueilli le 09 décembre 2024 ;

Considérant qu'en application de l'article L.2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la création et la suppression d'emplois communaux permanents ;

Exposé des motifs :

Afin de faire face aux besoins des services, il est proposé au Conseil municipal de créer les emplois suivants :

➤ Création d'emplois en filière technique :

- ✓ Création d'un emploi permanent à temps complet pour effectuer les fonctions d'agent technique polyvalent affecté aux services techniques, spécialité électricité et plomberie ainsi que pour la logistique liée aux manifestations.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d'adjoint technique
- d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

DATE DE  
CONVOCAION  
05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION  
16 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

**Objet : Personnel  
Communal – Création et  
suppression d'emplois –  
Fixation du tableau des  
effectifs pour l'année  
2025**

**Objet de la délibération : Personnel Communal – Création et suppression d’emplois – Fixation du tableau des effectifs pour l’année 2025**

---

- ✓ Création d’un emploi permanent à temps complet pour effectuer les fonctions d’agent technique polyvalent affecté aux services techniques, spécialité jardinier ainsi que pour la logistique liée aux manifestations.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d’adjoint technique
- d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ✓ Création d’un emploi permanent à temps complet pour effectuer les fonctions d’agent polyvalent affecté au service entretien des bâtiments communaux et au service périscolaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de catégorie C :

- d’adjoint technique
- d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par ailleurs, l’ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs nécessitent une budgétisation. Suite à des changements de situation administrative d’agents (avancements de grade, promotion, réussite aux concours, départ en retraite...), les tableaux des effectifs comportent des postes ouverts mais non occupés, ce qui oblige la collectivité à mobiliser des budgets. De ce fait, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les ouvertures de postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grade et la suppression des postes ci-dessous afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

**Ouverture de postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grade :**

A compter du 01/01/2025 :

✓ Création de 3 postes en filière administrative :

- 1 poste d’adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 postes d’adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

✓ Création de 1 poste en filière animation :

- 1 poste d’adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Suppression de postes :**

- 1 poste d’adjoint administratif (temps complet)
- 1 poste de brigadier de police municipale (temps complet)
- 1 poste d’adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (temps complet)
- 2 postes d’adjoint technique (temps complet)
- 1 poste d’adjoint technique (temps non complet 28/35ème)
- 2 postes d’agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (temps complet)
- 2 postes d’auxiliaire de puériculture de classe normale (temps complet)

**Objet de la délibération : Personnel Communal – Création et suppression d’emplois – Fixation du tableau des effectifs pour l’année 2025**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- **d’approuver** la création des 3 emplois évoqués ci-dessus ;
- **d’approuver** l’ouverture de 4 postes dans le cadre des évolutions de carrière et avancement de grades sus évoqués ;
- **d’approuver** la suppression des 10 postes sus évoqués,
- **d’approuver** la mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux ;
- **d’approuver** la fixation du tableau des effectifs pour 2025 tel qu’annexé à la présente décision,
- **d’autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,  
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 16.12.2024

Publié ou notifié le 16.12.2024

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



